



**GIP PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Séance du 25 novembre 2005**

**COMPTE RENDU**

**Alain GERARD** souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente l'ordre du jour.

**1 – Recomposition du bureau du GIP**

Alain GERARD annonce en préambule son intention et celle du bureau d'alterner la présidence du GIP entre les présidents d'EPCI. Il précise que c'est un dispositif normal prévu dans les statuts.

Louis LE PENSEC précise qu'il a été proposé en réunion de bureau une présidence tournante alternée pour le GIP, à l'exemple de Brest. En effet, la proposition de se prononcer pour l'élargissement du bureau a suscité des réflexions. Un fonctionnement plus collégial permettrait une plus étroite association à l'exécutif des présidents d'EPCI. Une présidence tournante est plus conforme à l'esprit de consensus qui a toujours prévalu au sein du GIP. Par ailleurs ce changement est stratégique à mi-mandat, d'autant que l'élaboration du nouveau contrat de pays avant juin 2006 devra requérir une grande disponibilité du président.

**Alain GERARD sollicite l'accord des présidents d'EPCI sur le principe d'une présidence alternée tous les deux ans. Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.**

**Il demande également l'accord de l'assemblée sur l'élargissement du bureau telle que proposée dans l'ordre du jour, mais en y ajoutant l'élu référent du conseil général avec voix consultative. Le conseil d'administration approuve à l'unanimité. Les membres présents sollicités pour intégrer le bureau font tous acte de candidature.**

Pour mémoire il s'agit des :

- 10 présidents d'EPCI
- 4 présidents de pays touristiques
- 3 présidents des chambres consulaires (ou leur représentant)
- Le conseiller régional référent du pays, le conseiller général référent et le président du conseil de développement avec voix consultatives.

**Sur ces bases, Alain GERARD fixe donc une réunion spéciale pour l'élection du nouveau bureau et du président le vendredi 2 décembre à 11h30 .**

## **2- SITUATION DES CONTRATS**

Michel DAOUST présente la synthèse des consommations contrat de Pays, PRAT, Mesure 26 et CIT. Il fait remarquer que sur le volet territorial du Feder, 5 632 000 € ont été mobilisés, soit un peu moins que la dotation attribuée. Certains projets, dont l'ingénierie du Pays n'ont pas été retenus, ce qui pose un problème budgétaire au niveau du Pays. Il fait remarquer que le montant des subventions accordées par le CIT.

Betty ROBERT présente le bilan des aides territoriales sous forme de cartographie (voir ci-joint). Elle rappelle que le contrat d'agglomération sera intégré dans le futur Contrat de Pays. Il apparaît clairement que les projets de service au public ont été majoritaires dans la répartition des subventions attribuées. Il est aussi fait remarquer le portage des projets dans les EPCI, communal ou intercommunautaire.

Michel DAOUST met l'accent sur l'état d'esprit de coopération et de solidarité qui a prévalu entre les EPCI dans l'instruction et le soutien aux projets, notamment lors des comités locaux de concertation. Il souhaite que les élus capitalisent sur cette attitude faite de « gentlement agreement ».

## **3 – NOUVELLE CONTRACTUALISATION**

Michel DAOUST rappelle que le nouveau contrat de pays doit être finalisé pour juin 2006. Le document à considérer comme base de travail est celui présenté par Marylise Lebranchu aux IIèmes assises des territoires le 5 novembre dernier. Le court délai et le travail que représente l'élaboration de ce contrat nécessitent en premier lieu un positionnement clair des élus sur la méthode de conception du nouveau contrat de pays :

- soit à partir des vocations affirmées du pays (pays maritime, pays pivot, pays agro-industriel),
- soit par thématiques.

Il est demandé à l'assemblée d'en débattre.

Jean-Claude LESSARD rappelle que la politique territoriale sera votée par la région le 15 décembre prochain. Il souligne l'importance du point d'étape prévu à mi-parcours (3 ans) qui permettra un recadrage éventuel du contrat. Il estime qu'il faudra obligatoirement intégrer certains secteurs incontournables (comme la culture). Concernant les dotations de la Région, il confirme que celles-ci seront au moins équivalentes à ce que les pays recevaient auparavant alors que l'ingénierie ne sera plus identique pour tous les pays. Enfin il évoque l'enveloppe de 20 000 € qui sera attribuée aux conseils de développement et qui constitue une nouveauté.

Michel PAPAUD réaffirme la volonté de l'Etat de s'engager auprès du pays, à condition que le pays continue d'affirmer sa vocation de territoire de projets. Il insiste sur la nécessité pour le Pays de converger avec les objectifs de l'Etat, dont il rappelle les 3 principaux axes :

- **l'accompagnement de l'économie** et l'importance de la notion de compétitivité (exemple les pôles). Une vision commune entre le Pays et l'Etat des points forts de l'économie sera nécessaire.

- **L'emploi** : en lien avec le premier axe, les entreprises et les secteurs d'activité vont tirer l'emploi, d'où la nécessité d'accompagner le développement de la ressource humaine à moyen terme

- **le caractère durable du développement**, avec notamment la qualité de l'environnement (exemple l'eau et le littoral).

Michel PAPAUD insiste sur le fait que les priorités d'action publique devront être respectées et prises en compte par le pays, qui devra par ailleurs faire émerger une vision claire des projets pour pouvoir espérer contractualiser avec l'Etat.

Miche CANEVET souhaite que l'artisanat ne soit pas oublié dans les axes prioritaires compte tenu de son importance en Cornouaille, et que la formation professionnelle figure avec l'emploi dans les critères de péréquation de la Région. S'agissant des taux d'imposition retenus dans ces critères, il émet le souhait que l'on tienne compte de certaines régions plus handicapées que d'autres sur le plan géographique, pour lesquelles il souhaite l'attribution de moyens supplémentaires, notamment pour les équipements.

En référence au document remis sur table (tableau de M. Daoust), Louis LE PENSEC souhaite que certaines précisions soient apportées, notamment sur le développement durable qui est un objectif en soi. Il s'interroge également sur le bien fondé du terme « pays pivot ». Il indique qu'il attend des éclaircissements de l'Etat sur les périmètres budgétaires des EPCI et que ceci aura des conséquences sur le contenu du contrat de plan.

François CLEMENT intervient pour apporter des éclaircissements sur la notion de pays pivot due :

- au positionnement du Pays de Cornouaille entre Brest et Lorient/Vannes qui sont des pays bien repérés
- au fait que le Pays de Cornouaille est une frontière entre ces pays et pourrait en être une charnière pour peu qu'il puisse apporter une complémentarité avec ceux-ci.
- au fait qu'il faut renforcer les spécificités du pays de Cornouaille pour avoir une reconnaissance vis-à-vis des autres territoires.

Jean-Paul LE PANN estime que les termes « stratégique » et « pivot » conviennent bien au pays de par sa complexité et sa diversité (étendue géographique, territoire urbain mais aussi maritime et rural). Il rappelle l'existence de l'étude aménagement et urbanisme qui doit permettre d'aider le pays à se situer.

Roger LE GOFF souligne l'importance du pays en tant que pays maritime. Le littoral est de plus en plus sollicité en terme de protection et d'attraction et il est très important en terme de développement durable. Il faut considérer le littoral comme un sujet transversal important.

Michel DAOUST rappelle que l'objet du débat est de se prononcer sur la manière d'aborder le nouveau contrat et de trancher entre la méthode thématique ou la méthode fondée sur les vocations du pays.

Daniel BOUER estime que l'économie doit être une priorité absolue car l'emploi en est dérivé. Les projets financés par le pays ont eu un impact plus ou moins important sur l'économie. Or le

nouveau contrat ne permettra plus un financement aussi large, il préconise de mieux cibler les projets en fonction de leurs retombées économiques.

Jean-Claude LESSARD réaffirme qu'il faut oublier l'opulence. Le pays entre dans un nouveau cycle de financement qui sera différent du précédent. Il est donc essentiel de réfléchir à la transversalité des actions, l'économie étant la clé de la problématique. Il ajoute que les services d'accompagnement à l'économie (transports, formation, loisirs...) seront essentiels et rappelle que la Région financera à deux niveaux.

Joël PIETE regrette que les projets portés par les communes soient exclus de la future contractualisation, notamment quand ils sont créateurs d'emplois.

Miche DAOUST souligne que la dimension intercommunale des projets est une volonté à la fois de la Région et du Conseil général. Une ouverture avec la Région sur des projets communaux reste possible mais sous conditions.

Michel CANEVET demande si le conseil de développement est également associé à cette réflexion. Il souhaite que ce travail ne soit pas seulement celui des techniciens d'EPCI mais que les chambres consulaires et le plus de personnes possible y soient associés. Il faut se donner les moyens d'aller au fond du problème dans un laps de temps très court.

Jean-René COULIOU confirme que le conseil de développement est associé à la démarche mais s'interroge sur certains critères, notamment la somme des projets retenus et les critères qui seront retenus dans le traitement des dossiers. Il indique qu'il s'agit d'une décision politique.

Miche DAOUST souligne que la décision sera effectivement politique. Elle ne sera pas celle des techniciens. Le plus grand nombre est invité à participer à la réflexion, dont les chambres consulaires et les pays touristiques. Il insiste sur le fait que la contractualisation sera une volonté commune et partagée. Il rappelle qu'une réunion technique est prévue le 13 décembre pour travailler sur les 3 axes principaux de la contractualisation.

**Il demande qu'un élu référent soit désigné sur la nouvelle contractualisation.**

#### **4 – Etude « aménagement et urbanisme sur la Cornouaille »**

Michel DAOUST rappelle la présentation qui a été faite aux élus par le cabinet Spire sur la phase I de l'étude, qu'il convient de valider.

Bernard LE GALL indique que l'orientation qui s'est clairement dégagée lors de cette présentation démontre bien la dimension de territoire de projets du pays, et qu'il doit devenir la structure d'ingénierie des projets.

François CLEMENT observe qu'il faut que le cabinet Spire tienne compte des remarques qui ont été formulées, à savoir que la création d'une agence d'urbanisme avait été « écartée par les élus.

Jean-Paul LE PANN rappelle l'existence des 5 SCOT et qu'il faudra bien envisager à un moment de réaliser un tronc commun.

Daniel BOUER confirme que l'enjeu essentiel retenu par les élus est la mise en réseau des compétences. Il a comptabilisé 9 organismes principaux devant être mis en réseau.

**Alain GERARD** conclut sur ce point de l'ordre du jour : **la première phase d'investigation sur l'ingénierie d'aménagement et de développement sur le Pays de Cornouaille est validée par le conseil d'administration. Le cabinet SPIRE poursuit sa mission d'organisation de l'ingénierie sur la Cornouaille.**

## **5 – PROGRAMME ENERGETIQUE**

Betty ROBERT dresse le bilan de la journée du 23 novembre à Pouldreuzic sur « le développement durable et la problématique énergie » qui a réuni 44 personnes.

Elle indique la prochaine rencontre prévue le 15 décembre à 14h au Likès à Quimper avec la participation de l'Ademe et de 3 autres pays, ainsi que la troisième rencontre programmée le 31 janvier à Scaër ayant pour thème « les énergies renouvelables, un enjeu pour l'agriculture ».

Michel DAOUST souligne que ces rencontres, qui s'adressent aux élus, ont aussi pour objectif d'alimenter le nouveau contrat de pays sur les problématiques d'aménagement durable.

## **6 – CONTRAT TERRITORIAL DECHETS**

Jean-Paul LE PANN, élu référent du GIP sur ce thème, rappelle qu'une étude de faisabilité et de prospective à 10-15 ans sur la gestion des déchets a été demandée sur le Pays. Deux des trois syndicats se sont positionnés favorablement pour un co-financement de cette étude. Il est prévu que l'appel d'offre soit lancé début 2006. Il rappelle la nécessité de fédérer tous les acteurs de la filière autour de cette démarche.

## **7 – MAISON DE L'EMPLOI**

Alain GERARD accueille Bernard JOUAN, Directeur DDTEFP, Didier LE BLEIS, coordonnateur emploi-formation DDTEFP et Monsieur MARITON, Délégué ANPE Sud-Finistère.

Bernard JOUAN présente le projet de Maison de l'emploi dont l'objectif est de renforcer la coopération entre tous les acteurs (pays, Etat, collectivités locales et monde économique) pour permettre de développer l'emploi sur le territoire. Il indique que la réflexion avec tous les partenaires ayant déjà été engagée, il s'agit maintenant de passer à l'étape suivante qui nécessite une initiative des collectivités locales.

Yolande BOYER note avec satisfaction que ce qui existe déjà a été pris en compte (maisons de l'emploi de Châteaulin et Audierne). Bien qu'il ne soit pas prévu une maison de l'emploi « en dur », il est essentiel que des lieux de proximité existent pour diffuser l'information. Il faut également insister sur le monde économique qui pour l'instant n'est pas suffisamment impliqué sur le sujet. Elle évoque également la formation à distance qui est un enjeu pour l'avenir et doit être considérée, de même que la place des jeunes filles dans le monde du travail.

Enfin elle demande qui, de l'Etat ou des collectivités, sera le chef de file de la maison de l'emploi.

Michel PAPAUD répond qu'il s'agit de valoriser la ressource humaine sur un territoire à l'échelle du pays. Il estime que le chef de file devra par conséquent être le pays. Il insiste sur la nécessité de mutualiser les moyens au service de l'emploi par des rapprochements entre les organismes existants (ANPE, Assedic notamment), par un travail en réseau et une coordination entre les maisons qui existent déjà. La maison de l'emploi aura pour mission d'identifier les activités, de mieux définir les postes de travail et de définir une stratégie de l'emploi en adéquation.

Il y a 2 démarches dans la maison de l'emploi :

- le rapprochement physique des organismes et des services dans un même bâtiment (projets sur Quimper et Douarnenez par exemple)
- la mise en réseau des organismes et des services servant l'efficacité et la création de guichets uniques.

Bernard LE GALL souligne qu'il n'y a rien de contradictoire entre les deux démarches qui sont transversales et à l'échelle du pays.

Michel CANEVET remarque que l'Etat prend en charge 30 % du coût des opérations. Il se demande qui financera les 70 % restants.

Michel DAOUST résume la situation, évoquant le fait que les principes de la maison de l'emploi sont définis, il faut maintenant en définir les grands axes, en faire un projet et coordonner les maisons de l'emploi et de la formation.

A la remarque de Didier LE BLEIS qui énonce la nécessité de trouver une complémentarité entre la maison de l'emploi et la maison de la formation initiée par le Conseil régional, Jean-Claude LESSARD confirme qu'il est disposé à avancer sur une collaboration entre les deux maisons.

**Yolande BOYER se porte volontaire pour être l'élue référente du Pays sur ce sujet.**

## **8 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Jean-René COULIOU demande l'accord de l'assemblée sur la liste qui a été remise et intègre de nouveaux membres. Le conseil de développement atteindra ainsi 41 membres sur l'objectif de 50 qui avait été fixé. A ce propos il remercie la 4C qui a fait la démarche de rechercher de nouveaux membres.

**La liste soumise est validée par le conseil d'administration.**

Jean-René COULIOU évoque ensuite les divers travaux récents ou en cours du conseil de développement :

- la validation de la carte des collègues en Cornouaille demandée par le Conseil général.
- le questionnaire du CESR sur l'étude des systèmes productifs en Bretagne : construction navale, agro-industrie, automobile (notamment avec le groupe Bolloré)
- le développement durable
- la nouvelle contractualisation
- la présentation du rapport littoral lors du Festival des Métiers du Littoral

Il évoque également la création du conseil de développement de Quimper Communauté qui a suscité malaise et malentendus, et le courrier adressé au Président. Il fait part du risque de

confusion entre le conseil de développement de Quimper Communauté et celui du Pays de Cornouaille. Il renouvelle sa demande pour que celui de Quimper Communauté ait une durée de vie limitée.

Alain GERARD estime qu'il n'y a pas de concurrence entre les deux conseils de développement, celui de Quimper Communauté étant dédié à une mission spécifique : le projet communautaire de Quimper Communauté à 10 ans.

**Alain GERARD confirme que le conseil de développement de Quimper Communauté aura une durée de vie limitée à la démarche, soit 10 mois.**

## **9 – DELIBERATIONS**

### **Arts en Cornouaille :**

Yolande BOYER souhaite que, pour 2006, le programme prévoie des animations sur le territoire. Betty ROBERT évoque la création de micro événements dans les communautés de communes afin de favoriser l'accès à la culture.

**La délibération sur le renouvellement de l'opération Arts en Cornouaille pour 2006 est adoptée.**

### **Ligne de crédit du GIP**

Le déficit de trésorerie du pays estimé à fin décembre 2005 s'élèverait à 58000 €. Il justifie la demande d'ouverture d'une ligne de crédit pour 100 000 €. Au-delà de ces chiffres se pose un vrai problème de financement du Pays à tous les niveaux : Etat, Région, Département, communautés de communes.

**La délibération sur l'ouverture d'une ligne de crédit est adoptée.**